

Communiqué

Le 28 janvier 2015

Est-ce que ça vaut la peine? Les conséquences de l'espionnage des dossiers médicaux

TORONTO - Si la grande majorité des personnes travaillant dans le secteur de la santé en Ontario respectent la vie privée des patients, une petite minorité n'a toujours pas compris le message. Récemment, un nombre accru d'atteintes à la vie privée a été constaté, alors que des professionnels de la santé ont accédé à des renseignements personnels sur la santé à des fins non autorisées. Que ce soit par curiosité, par intérêt personnel ou par simple souci de la santé d'amis ou de membres de la famille, l'espionnage des dossiers médicaux peut avoir des conséquences dévastatrices pour les patients, les professionnels de la santé et le système de santé dans son ensemble.

Pour remédier à cette situation, le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario organise aujourd'hui une Journée internationale de la protection des données – en commémoration du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* – à l'Hôpital St. Michael en présence d'un groupe d'experts animé par le sous-ministre de la Santé et des Soins de longue durée, le D^r Bob Bell. Des intervenants clés du secteur de la santé examineront les problèmes et les solutions associés à l'accès non autorisé, et attireront l'attention sur les graves conséquences que cela entraîne pour ceux qui portent atteinte la vie privée des patients.

Pour profiter de l'élan suscité par l'événement, le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée lance une campagne de sensibilisation qui commence par un nouveau document d'orientation pour le secteur de la santé, [*Prévenir et détecter l'accès non autorisé aux renseignements médicaux personnels*](#). Il examine les conséquences possibles découlant de l'accès non autorisé et souligne les pratiques exemplaires visant à réduire au minimum les risques. La campagne pose également la question suivante : « [*Est-ce que ça vaut la peine?*](#) » aux personnes qui envisageraient d'accéder à des renseignements personnels sur la santé sans autorisation et en violation de la législation à ce chapitre. Un certain nombre de ressources sont offertes gratuitement, notamment des affiches, un cadre d'écran d'ordinateur et même une vidéo. Ces ressources transmettent toutes des messages peu réjouissants sur les conséquences possibles liées à l'espionnage de renseignements personnels sur la santé, y compris des amendes et des poursuites, le congédiement et les mesures disciplinaires prises par des ordres de réglementation et des associations professionnelles.

Citation :

« Je conseille à ceux qui envisageraient de violer la vie privée des patients d'y réfléchir à deux fois et de se demander si cela en vaut la peine. Parmi tous les renseignements qui sont recueillis à notre sujet, l'information sur notre santé fait partie des plus sensibles. C'est la raison pour laquelle elle doit être vigoureusement protégée. Je remercie le groupe d'experts réunis aujourd'hui d'avoir pris le temps de

discuter d'un enjeu aussi important. Je suis impatient de travailler avec tous les intervenants dans un esprit de collaboration, car je pense qu'en unissant nos efforts, nous pourrions trouver un moyen de réduire au minimum les risques associés à ce genre d'atteintes à la vie privée. »

- Brian Beamish, commissaire par intérim à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

DÉTAILS SUR L'ÉVÉNEMENT

Date et heure : Le mercredi 28 janvier 2015
De 8 h 30 à 11 h 30
Lieu : Hôpital St. Michael
Li Ka Shing Knowledge Centre
209, rue Victoria, Toronto

Cet événement sera également diffusé en ligne [ici](#) sur le réseau Ontario Telemedicine Network (en anglais). Aucune inscription n'est requise.

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le site Web à l'adresse www.ipc.on.ca.

SOURCE Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario

Renseignements:

Relations avec les médias : Jason Papadimos, Conseiller principal en communications, Bureau : 416-326-8828, Cell. : 647-408-5556, Numéro sans frais : 800-387-0073, media@ipc.on.ca